

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 30 janvier 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h20

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.17), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, M. Gérard ZEHAF (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauxenay : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS François : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 1.2.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISSON Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Dominique SCHAUSS Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance :

Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET (jusqu'au 1.1.3), C. CAULET, P. CURIE (jusqu'au 0.3), YM. DAHOU, C. DELBENDE, L. FAGAUT, M. OMOURI, S. PESEUX (jusqu'au 0.3), D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), A. BLESSEMAILLE, D. PAINÉAU, C. BOTTERON (à partir du 1.1.4), JF. MENESTRIER, P. CORNE, D. PARIS, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, JM. JOUFFROY

Mandataires : J. GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), F. PRESSE, D. DARD (jusqu'au 0.3), C. MICHEL, T. BIZE, C. WERTHE, M. SEBBAH, ML. DALPHIN (jusqu'au 0.3), G. VAN HELLE, R. STHAL (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. LOYAT (jusqu'au 0.3), G. BAULIEU, A. FELICE, Y. GUYEN (à partir du 1.1.4), S. RUTKOWSKI, J. LOUISSON, R. STEPOURJINE, F. BAILLY, J. KRIEGER, F. TAILLARD, Y. MAURICE

Délibération n°2020/005174

Rapport n°4.3 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National - Observatoire Régional des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté - Avenant à la convention fixant le programme de travail 2020

**Partenariat avec le Conservatoire Botanique National -
Observatoire Régional des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté -
Avenant à la convention fixant le programme de travail 2020**

Rapporteur : François LOPEZ, Vice-Président

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Biodiversité »	Montant de l'opération : 30 000 €
<i>Sous réserve du vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024</i>	

Résumé :

Dans le cadre de la convention quinquennale avec le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés, un avenant doit être signé annuellement. Il est proposé, en 2020, d'attribuer un financement de 30 000 € à l'association pour la réalisation d'un programme de travail associant l'amélioration de la connaissance des pelouses sèches et forêts, l'appui technique à la collectivité et la mise en valeur du patrimoine naturel de la Via Francigena.

I. Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés

Le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés (CBN FC – ORI) est une association de loi 1901, créée en 2003 et dont les membres sont des personnes morales (collectivités, associations et établissements publics).

Il est agréé « conservatoire botanique national » par arrêté ministériel du 31/08/2007. A ce titre, d'après l'article D.416-1 du Code de l'environnement, le CBN FC - ORI doit assurer, sur l'ensemble de son territoire d'agrément :

- la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels,
- l'identification et la conservation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels,
- la fourniture à l'Etat, à ses établissements publics, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans leurs domaines respectifs de compétence, d'un concours technique et scientifique pouvant prendre la forme de missions d'expertise en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels,
- l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

En 2011, suite à la demande de l'Office pour les insectes et leur environnement (OPI) de Franche-Comté, le CBN FC a élargi son objet statutaire en devenant le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés.

II. Etat d'avancement du partenariat et bilan de l'année 2019

Le partenariat mené de 2011 à 2017 a permis de développer la connaissance floristique et entomologique (étude des insectes) du territoire des 69 communes de l'Agglomération.

En 2019, l'atlas de la Biodiversité du Grand Besançon a été édité. Il fait état de la présence d'habitats naturels et espèces de fleurs et d'insectes patrimoniaux sur le territoire de chaque commune. Il a été présenté en réunions de secteurs aux élus communaux.

Parallèlement, le CBN FC-ORI a travaillé, aux côtés de Grand Besançon Métropole et d'autres associations naturalistes, pour identifier les risques pour les milieux naturels des manifestations sportives Grandes Heures Nature et Trail des Forts.

Il a, dans certains cas, proposé des mesures d'évitement ou de limitation des impacts : mise en défens autour de plantes patrimoniales, signalétique, choix de tracés...

Enfin, des données de flore à enjeu, qui n'avaient pas été vérifiées depuis de longues années, ont été réactualisées.

III. Avenant annuel 2020 à la convention quinquennale de partenariat 2016-2020

Pour l'année 2020, il est proposé de :

- compléter la connaissance, identification d'enjeux et préconisations : 18 jours
 - poursuite de la réactualisation des données de flore et insectes à enjeu,
 - recensement, qualification des enjeux et réalisation de préconisations pour la gestion des pelouses sèches,
 - définition d'un protocole d'amélioration de la connaissance des milieux forestiers, notamment pour certaines espèces patrimoniales (lambrusque, dicrane vert et coléoptères saproxyliques...). Identification des enjeux d'évolutions (changement climatique, attaques parasites...) et réalisation de préconisations de gestion pour les communes et les gestionnaires,
 - définition d'un protocole, en lien avec ATMO BFC, pour utiliser les lichens comme bio-indicateurs de la qualité de l'air.

- appuyer Grand Besançon Métropole pour la prise en compte d'enjeux de biodiversité dans divers projets : 13 jours
 - appui sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre de l'événement Grandes Heures Nature,
 - relecture de cahiers des charges et d'études réalisées, participation à des réunions : PLUi, Aménagement de zones d'activités (Marchaux-Chaudefontaine, Champs Chevaux),
 - réalisation et suivi du plan de gestion pour le cuivré des marais aux Marnières...

- informer, sensibiliser et valoriser le patrimoine naturel auprès des élus, techniciens et du grand public : 28 jours
 - poursuite des présentations de l'atlas de la biodiversité,
 - rédaction de fiches d'information mettant en valeur la biodiversité sur les sentiers de randonnées du Grand Besançon et en premier lieu sur la Via Francigena. L'objectif sera, si le travail se poursuit sur plusieurs années, la publication d'un recueil de fiches à destination des promeneurs. Ce point sera travaillé conjointement avec la Commission culture tourisme sport et aménagement numérique.

Cette proposition de travail nécessite un financement de Grand Besançon Métropole à hauteur de 30 000 € en 2020.

Mme F. PRESSE (2), et A. VIGNOT et M. D. HUOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024 :

- **se prononce favorablement sur le programme de travail 2020 et sur l'attribution, pour sa réalisation, d'une subvention de 30 000 € au CBN FC-ORI,**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant 2020 à la convention cadre 2016-2020.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 4

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président